

PV D'ASSEMBLEE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU NAC-AÏKIDO NORT-SUR-ERDRE LE 27 JUIN 2025

ETAIENT PRÉSENTS

- Mme. Barbier Line
 - M. Barreau William
 - Mme. Blond Lucile
 - M. Bousseau Benoit
 - M. Cottez Benjamin
 - M. Coussot Olivier
 - M. Couvrant Alain
 - Mme Debernardi Elodie
 - Mme. Garaud Davina
 - M. Gayrard Fabrice
 - M. Gory Christopher
 - M. Guillard Stéphane
 - M. Guinel Pascal
 - Mme. Hedreul Marine
 - M. Marquis Christophe
 - Mme Prisé Nathalie
 - M. Suffy Guillaume
 - M. Tarneau Patrick
 - M. Thibault Sébastien
 - M. Trémoureux Pascal
 - M. Voile Pascal
 - Mme. Zhuang Wenjue
-

DÉBUT DE SÉANCE 20H50

L'assemblée est présidée par M. Stéphane Guillard, président du NAC Aïkido, et le secrétariat assuré par M. Christophe Marquis.

Le président constate que 22 des membres sont présents.

M. Guillard déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- Présentation du contrat républicain à intégrer aux statuts
 - Proposition de remplacement du rôle de vice-présidence par une coprésidence.
 - Election pour la coprésidence.
-

Présentation du contrat d'engagement républicain

- Obligation depuis août 2021 pour toute association bénéficiant de fonds publics ou d'un agrément de l'état.
- S'assurer que ces associations respectent le pacte républicain, s'engagent à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République, et s'abstiennent de toute action portant atteinte à l'ordre public.
- Repose sur 7 engagements : respect des lois de la république, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine, respect des symboles de la République. Remerciement du président pour le travail du bureau, celui du comité directeur et des enseignants. Il a pu apprécier l'engagement de chacun dans la vie du club.

Vote

L'intégration du contrat d'engagement républicain aux statuts de l'association a été adopté avec une abstention.

Proposition de remplacement d'une vice-présidence par une coprésidence

Le bureau propose une modification de nos statuts afin de transformer le rôle de vice-présidence en coprésidence.

Statut plus « moderne » et démocratique, bien encadré, et s'inscrit dans le Contrat d'Engagement Républicain.

Un président minimum est obligatoire. Lorsqu'il y en a 2 ils forment une coprésidence : la responsabilité est partagée entre les deux présidents

Vote

La proposition de modification des statuts pour une coprésidence est adoptée à l'unanimité.

Election pour la co-présidence.

Line Barbier démissionne de son poste de vice-présidente du club NAC-AIKIDO

Line Barbier se présente au poste de coprésidente du club

Vote

Line Barbier élu à l'unanimité.

L'ordre du jour terminé, le président M. Guillard remercie l'ensemble des adhérents et déclare la fin de l'assemblée générale extraordinaire à 21h10.

M. Christophe MARQUIS
Secrétaire

M. Stéphane GUILLARD
Président